

Version : 1<sup>er</sup> mars 2022

Le Contrat d'offres de service Cloud (ci-après, le « **Contrat** ») s'applique aux Offres de service, y compris les Services d'évaluation que vous commandez pour le compte de votre société (ci-après, le « **Client** » ou « **Vous** »). Il aura force obligatoire pour Vous et l'entité Dell Technologies qui émet la facture qui Vous est adressée pour les Offres de service (ci-après, « **Dell** ») lorsque Dell met ces services à Votre disposition. Une Description de l'offre de service peut accompagner chaque Offre de service, cette description est intégrée au Contrat par renvoi. La « **Date d'entrée en vigueur** » du Contrat est la date d'acceptation du Contrat par Vous ou la date de Votre première utilisation de l'Offre de service, selon la première éventualité.

## 1. Définitions

Le terme « **Société affiliée** » désigne (a) en ce qui Vous concerne, toute autre entité qui contrôle, est détenue par, est contrôlée par, ou est placée sous le régime de la propriété commune ou du contrôle commun avec Vous, de manière directe ou indirecte ; et (b) en ce qui concerne Dell, Dell Inc. et ses filiales détenues ou contrôlées à 100 %. « **Contrôle** » désigne le fait de détenir plus de 50 % des droits de vote ou une participation supérieure à 50 %.

Le terme « **Contenu** » désigne toute donnée (y compris tous les fichiers texte, son, vidéo et image), tout logiciel (y compris les images de machine) et toute autre information.

Le « **Contenu client** » désigne le Contenu que Vous ou Vos Utilisateurs finaux chargez ou utilisez sur l'Offre de service. Le Contenu client n'inclut pas la configuration, l'exécution et/ou l'utilisation des données collectées par Dell dans le cadre de l'Offre de service.

Le terme « **Utilisateurs finaux** » désigne Vos clients ou d'autres tiers auxquels Vous êtes susceptible de fournir un service par le biais de l'Offre de service.

Le terme « **Service d'évaluation** » désigne toute Offre de service, ou toute fonction ou fonctionnalité d'une Offre de service proposée par Dell sous forme de version d'évaluation ou d'essai. Si Vous participez à un programme d'aperçu technique ou de version bêta de Dell, les conditions de ce programme s'appliquent audit programme d'aperçu ou de version bêta.

Les « **Informations de connexion** » désignent tout mot de passe, clé d'authentification ou informations d'identification de sécurité qui permettent au Client de gérer l'Offre de service et/ou d'y accéder.

Le terme « **Commande** » désigne la page de commande Internet, le cas échéant, ou tout autre document de commande qui atteste de Votre utilisation de l'Offre de service sur la base d'un abonnement ou d'un service à la demande.

Le terme « **Revendeur** » désigne un participant au Coursus Solution Provider du Programme de partenariat de Dell Technologies ; participant qui achète l'Offre de service directement auprès de Dell ou auprès d'un distributeur autorisé par Dell et qui Vous la revend. Si Vous avez commandé l'Offre de service auprès d'un Revendeur, « **Dell** » désigne l'entité Dell Technologies qui facture l'Offre de service au Revendeur.

Le « **Contrat de niveau de service** » désigne la version actuelle des engagements de Dell en termes de performance, le cas échéant, pour l'Offre de service. S'il y a lieu, ces éléments seront indiqués dans la Description de l'offre de service.

Le terme « **Offre de service** » désigne l'offre de service Cloud de marque Dell, qui peut inclure tout logiciel (y compris tout microcode, firmware, système d'exploitation ou application) (ci-après, le « **Logiciel** ») utilisé pour faire fonctionner l'offre de service Cloud, indiquée dans Votre Commande. Le terme « **Offre de service** » peut inclure un Service d'évaluation.

La « **Description de l'offre de service** » désigne la version actuelle du document, portail ou page Web Dell qui décrit l'Offre de service que Vous avez commandée, telle que révisée par Dell au besoin.

Le terme « **Période d'abonnement** » désigne la période initiale de Votre utilisation autorisée de l'Offre de service, telle qu'indiquée dans la Commande correspondante, ainsi que les conditions de renouvellement (pouvant être prévues, le cas échéant, dans la Description de l'offre de service). La période initiale commence à la première des dates suivantes : (i) la date à laquelle Vous commencez à utiliser l'Offre de service ; (ii) la date à laquelle Vous terminez le processus d'inscription ;

ou selon les conditions prévues dans la Commande ou dans la Description de l'offre de service correspondante. Aux fins de toute Offre de service à la demande, la « Période d'abonnement » désigne la période pendant laquelle Vous avez accès à l'Offre de service, pour laquelle Vous serez facturé, tel qu'indiqué dans la Commande correspondante, et tel que cela peut être défini plus en détail dans la Description de l'offre de service.

« **Réclamation de tiers** » désigne toute allégation, réclamation, action, demande de tiers ou toute poursuite judiciaire découlant de ou liée à ce qui suit : (a) le Contenu client ou des Produits tiers ; (b) toute utilisation d'une Offre de service par Vous ou Vos Utilisateurs finaux qui serait contraire au Contrat ; (c) toute déformation des faits de Votre part concernant une licence d'exportation ou une allégation effectuée à l'encontre de Dell, y compris ses Sociétés affiliées, en raison de Votre violation avérée ou présumée de lois d'exportation applicables ou d'autres dispositions des clauses 17.2 (Conformité commerciale) et 17.3 (Votre responsabilité) ; (d) l'association de l'Offre de service avec des produits ou du Contenu d'autres marques que Dell, y compris tout Contenu client et/ou Produit tiers ; ou (e) toute violation ou appropriation induite de Votre part ou effectuée par Vos Utilisateurs finaux des droits de propriété intellectuelle de tiers, de Dell ou de ses Sociétés affiliées.

Le terme « **Produits tiers** » désigne du matériel, des logiciels, des produits ou des services d'une autre marque que Dell. Les Produits tiers ne sont pas des composants intégrés à l'Offre de service.

## 2. Offre de service

2.1 **Champ d'application.** Le Contrat s'applique à l'Offre de service que Vous avez commandé à compter de la Date d'entrée en vigueur. Le Contrat s'applique également aux Commandes ultérieures pour des services, fonctionnalités, fonctions et capacités supplémentaires pour cette même Offre de service pendant la Période d'abonnement (« **Commande ultérieure** »). Les Commandes relatives à toute autre Offre de service distincte sont régies par le Contrat alors en vigueur et que Vous avez accepté au moment de passer ladite Commande distincte. Sous réserve de la clause 9 (Transactions du Revendeur) ci-dessous, Votre acceptation du Contrat s'applique également si Votre Commande de l'Offre de service (y compris toute Commande ultérieure) est effectuée auprès d'un Revendeur.

2.2 **Description de l'offre de service.** Le champ d'application et les détails de l'Offre de service sont indiqués dans la Description de l'offre de service.

### 2.3 **Utilisation et propriété de l'Offre de service.**

- A. **Accès et utilisation.** Vous pouvez uniquement accéder à l'Offre de service et l'utiliser : (a) pendant la Période d'abonnement ; (b) pour Vos propres besoins professionnels internes (ce qui peut inclure la fourniture de services à Vos Utilisateurs finaux si cela est autorisé dans la Description de l'offre de service) ; et (c) selon les modalités indiquées dans le Contrat. Vous pouvez cesser d'utiliser l'Offre de service à tout moment, Vous devrez toutefois Vous acquitter des frais et charges normalement dus pendant la Période d'abonnement applicable.
- B. **Utilisation du Logiciel.** Dell peut Vous envoyer un Logiciel qui doit être installé dans Votre environnement afin que Vous puissiez utiliser l'Offre de service. Si l'Offre de service inclut un Logiciel que Dell Vous concède sous licence, Vous utiliserez ledit Logiciel uniquement dans les conditions suivantes : (i) dans le cadre de Votre utilisation de l'Offre de service et selon les dispositions du Contrat ; (ii) pendant la Période d'abonnement ; et (iii) conformément au [Contrat de licence utilisateur final](#) (« **EULA** ») de Dell. Vous Vous interdisez : (1) de revendre ou de louer l'utilisation de l'Offre de service ; ou (2) d'utiliser l'Offre de service dans le cadre d'une offre ou à des fins destinées à faire concurrence à l'activité de l'Offre de service de Dell.
- C. **Contenu client.** Si Dell estime qu'un problème lié à l'Offre de service est causé par ou découle du Contenu client ou de Votre utilisation de l'Offre de service, Vous acceptez de collaborer avec Dell pour identifier et résoudre le problème.
- D. **Propriété.** Vous convenez que Dell détient les droits, titres et intérêts relatifs à l'Offre de service et toute amélioration, développement, modification et œuvres dérivées ainsi que tous droits de propriété intellectuelle y afférents. Vos droits d'utiliser l'Offre de service sont limités à ceux spécifiquement indiqués par écrit dans le Contrat. Vous acceptez qu'aucun autre droit implicite associé à l'Offre de service ne Vous soit conféré. Dell se réserve tous les droits qui ne Vous sont pas accordés dans le Contrat.

## 3. Modifications

3.1 **Généralités.** Dell est susceptible de modifier l'Offre de service de temps à autre. Les modifications peuvent inclure l'ajout de nouvelles fonctionnalités optionnelles pour l'Offre de service, que Vous pouvez utiliser sous réserve des modalités indiquées dans la Description de l'offre de service alors en vigueur ou toute modification apportée aux composants de l'Offre de service. Dell Vous enverra une notification en cas de modifications importantes, en indiquant notamment leur date d'entrée en vigueur, par e-mail, par le biais d'un portail, selon le cas, ou directement par le biais de l'Offre de service. Votre utilisation continue de l'Offre de service après la date de la modification sera considérée comme Votre acceptation de l'Offre de service modifiée.

### 3.2 **Modifications importantes**

A. **Option de résiliation.** Si Dell supprime une fonctionnalité importante ou réduit significativement le fonctionnement de l'Offre de service, elle Vous en informera via le portail concerné ou par e-mail. Vous pourrez résilier la Commande de l'Offre de service en informant Dell dans un délai de 30 jours à compter de la date de notification de la modification par Dell. Si Vous décidez de résilier cette Commande, la résiliation sera effective : (a) à la date à laquelle Dell reçoit Votre notification de résiliation ; ou (b) à toute date ultérieure que Vous indiquez dans Votre notification (toutefois, cette date ne doit pas intervenir plus de 90 jours après la date de réception de Votre notification de résiliation par Dell).

B. **Droit au remboursement.** Vous êtes tenu de payer l'ensemble des frais encourus jusqu'à la date de résiliation. Dell procédera sans délai au remboursement de tous frais payés à l'avance pour l'Offre de service qui n'aura pas été fournie suite à Votre résiliation en vertu de la Clause 3.2.A (Option de résiliation). Sauf dans la mesure requise par la législation en vigueur, Vous ne bénéficiez plus d'aucun autre recours dès lors que Vous avez reçu le remboursement de Dell.

## 4. **Commandes, paiement, taxes et erreurs de facturation**

### 4.1 **Commandes**

A. **Confirmation de Commande.** Vos Commandes doivent être confirmées par Dell. Une Commande est confirmée dès lors que : (a) Dell a envoyé une confirmation écrite ou électronique ; ou (b) selon les modalités indiquées dans la Description de l'offre de service, selon la première éventualité. Dell n'est pas tenue de fournir l'Offre de service tant que Vous n'avez pas transmis toutes les informations requises par Dell pour traiter la Commande et procéder à la fourniture de l'Offre de service. Sauf indication contraire dans le Contrat, aucune Commande ne peut être remboursée ou annulée.

B. **Paiement des frais.** Vous êtes tenu de payer l'ensemble des frais de l'Offre de service que Vous encourez. Les frais peuvent correspondre à un montant prévu ainsi qu'à des montants supplémentaires, y compris des frais pour des fonctionnalités de modules complémentaires que Vous avez commandées ou activées et des frais basés sur l'utilisation réelle de l'Offre de service. Avant de passer une Commande, Vous devez définir un moyen de paiement pour régler tous les frais.

C. **Paiements par carte de crédit.** Si Vous payez l'Offre de service à l'aide d'une carte de crédit (dans la mesure du possible) : (a) Vous autorisez Dell à débiter périodiquement Votre carte de crédit des frais associés à l'Offre de service ; (b) Vous devez respecter toute condition supplémentaire qui Vous est présentée par un organisme de traitement de paiement par carte de crédit tiers (qui sera le vendeur officiel de cette transaction) ; et (c) Vous êtes tenu de maintenir les informations relatives à Votre carte de crédit à jour. Vous acceptez que Dell puisse demander à l'établissement émetteur du paiement de Votre carte de crédit de préautoriser et de retenir un montant égal aux prochains frais récurrents (ou une estimation si les frais sont variables) pour l'Offre de service avant la date d'échéance.

D. **Frais supplémentaires.** Dell peut Vous facturer directement tous frais supplémentaires, même si Vous avez commandé l'Offre de service auprès d'un Revendeur. Vous acceptez que Dell puisse Vous facturer des frais même si un bon de commande correspondant n'a pas été reçu de Votre part ou de la part d'un Revendeur.

4.2 **Modalités de paiement.** À l'exception des paiements par carte de crédit facturés par Dell à la date de facturation, Vous êtes tenu de payer tous les frais associés à l'Offre de service dans les 30 jours à compter de la date de facturation et dans la devise convenue dans la Commande. En cas de retard de paiement, tout montant dû sera automatiquement majoré d'une pénalité de retard de paiement calculée sur la base d'un taux égal à 1,5 par mois dans la limite du taux maximum autorisé localement (c'est-à-dire, à la date à laquelle le Contrat est conclu, en France, le taux de refinancement de la BCE plus dix points, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce français), à laquelle s'ajoute une somme forfaitaire de 40,00 EUR conformément à l'article D441-6 du Code de commerce français ainsi que les montants prévus pour le recouvrement des sommes dues conformément à l'article L441-10 du Code de commerce français. Si Vous êtes en défaut

de paiement de l'Offre de service, Dell peut suspendre cette dernière.

**4.3 Taxes.** Les frais facturés pour l'Offre de service sont indiqués hors taxes (y compris, la TVA, les taxes de vente, d'utilisation ou autres taxes équivalentes). Ils n'incluent pas non plus les taxes gouvernementales, les prélèvements, les frais de douanes et droits résultant de Votre Commande (autres que des taxes sur le revenu ou les salaires de Dell). Si Dell est tenue de collecter et de régler toute taxe, elle ajoutera le montant correspondant sur Vos factures pour l'Offre de service sous forme d'un élément de ligne séparé. Vous acceptez de payer les taxes de Dell en plus des frais de l'Offre de service. Si Vous êtes exonéré de taxes, Vous devez fournir sans délai un certificat d'exonération de taxes valide ou toute autre preuve d'exonération. Si Vous êtes tenu de retenir les taxes, Vous devrez : (a) fournir à Dell un préavis de 10 jours informant de l'intention de retenir les taxes ainsi que du taux de retenue applicable sur la base des lois fiscales locales et des traités fiscaux pertinents ; et (b) fournir à Dell une preuve satisfaisante (par exemple, des reçus officiels de retenue de taxe) des taxes retenues dans les 60 jours suivant la date à laquelle Vous les avez versées à l'autorité fiscale compétente.

**4.4 Erreurs de facturation.** Si Vous constatez une erreur importante dans une facture, Vous devez en informer Dell par écrit dans les 10 jours suivant sa réception. Tout montant que Dell et Vous convenez mutuellement par écrit de corriger doit être payé au plus tard : (a) 14 jours suivant la date de correction de la facture par Dell ; ou (b) à la date d'échéance initiale. Si Vous suspendez le paiement sur la base d'une facture incorrecte et que Dell estime que le montant est exact, Vous devrez payer des intérêts sur le montant contesté non payé à partir de la date d'échéance de la facture jusqu'à réception du paiement par Dell. Vous n'êtes pas autorisé à percevoir de compensation pour, reporter ou déduire tout montant facturé que Dell estime correct suite à l'achèvement de ce processus.

## **5. Suspension**

**5.1 Généralités.** Dell peut suspendre toute Offre de service faisant l'objet d'une Commande en cours : (a) en cas de violation importante de Votre part du Contrat (y compris l'incapacité à payer les factures à la date d'échéance) et si Vous n'avez pas résolu cette infraction dans les 10 jours à compter de la notification par Dell ; ou (b) avec effet immédiat, en cas de violation de Votre part de la [Politique d'utilisation acceptable](#), (« **AUP** »), y compris toute mise à jour de Dell apportée à la Politique d'utilisation acceptable pendant la Période d'abonnement ou (c) selon les modalités indiquées dans la Description de l'offre de service. Dell Vous informera avant de suspendre la ou les Offres de service si cela est autorisé par la loi ou, à moins que Dell ne détermine raisonnablement que ladite notification constitue un risque de préjudice pour la ou les Offres de service, pour les autres Utilisateurs de la ou des Offres de service, ou pour toute personne ou tout bien, dans ce cas, Dell Vous en informera dès que possible ou dès que cela est autorisé. Dell déploiera tous les efforts possibles pour suspendre Votre accès uniquement à l'Offre de service concernée par le problème donnant lieu à la suspension. Toutefois, s'il est impossible de suspendre uniquement l'Offre de service concernée, Dell est autorisée à suspendre l'ensemble de la ou des Offres de service. Dell rétablira sans délai la ou les Offres de service dès lors qu'elle convient que le ou les problèmes à l'origine de la suspension ont été résolus.

**5.2 Effet de la suspension.** Vous devez Vous acquitter de l'ensemble des frais applicables encourus avant et pendant toute suspension. Vous n'aurez droit à aucun crédit de service dans le cadre d'un Contrat de niveau de service applicable lors de toute suspension.

**5.3 Résiliation en cas de suspension.** Si Dell est en droit de suspendre la ou les Offres de service en vertu de la clause 5.1(b) (Suspension - Généralités), elle est également en droit de résilier la ou les Offres de service : (a) immédiatement moyennant un préavis écrit à Votre intention en cas de violation de l'AUP ; ou (b) selon les dispositions établies en vertu de la clause 6.2(c) (Résiliation) à condition qu'un délai de correction de 30 jours soit observé à compter de la date de la première notification de Dell en vertu de la clause 5.1(a) (Suspension - Généralités).

## **6. Durée et résiliation**

**6.1 Durée du Contrat.** Le Contrat commence à la Date d'entrée en vigueur et continue de s'appliquer jusqu'à sa résiliation conformément à la présente clause.

**6.2 Résiliation.** Vous pouvez résilier le Contrat (y compris toute Commande) uniquement tel qu'autorisé dans le présent Contrat. L'une ou l'autre des parties peut résilier le Contrat (y compris toute Commande) pour un motif valable, si : (a) l'autre partie devient insolvable, reconnaît par écrit son incapacité à payer ses dettes arrivées à échéance, ou fait cession de ses biens au profit de ses créanciers ; (b) l'autre partie devient soumise au contrôle d'un administrateur judiciaire, d'un séquestre ou d'une autorité similaire ou fait l'objet d'une procédure de faillite ou d'insolvabilité ; ou (c) l'autre partie commet un manquement grave au Contrat et n'a pas remédié à ce manquement dans un délai de 30 jours suivant la notification par

### 6.3 Effets de la résiliation

A. **Généralités.** En cas d'expiration, de résiliation ou de refus de l'Offre de service pour quelque raison que ce soit, Vous devez : (a) cesser d'utiliser l'Offre de service ; et (b) retourner ou, à la demande de Dell, détruire, toute Information confidentielle de Dell en Votre possession ou sous Votre contrôle (cela ne concerne pas les informations que Vous êtes tenu de conserver en vertu de la législation applicable). La Description de l'offre de service indiquera la date à laquelle Dell supprimera tout Contenu client. Vous êtes tenu de Vous assurer que Vous disposez de copies de tout le Contenu client dont Vous avez besoin avant la date de résiliation.

B. **Remboursements.** Vous pouvez avoir droit à un remboursement des frais payés à l'avance pour l'Offre de service qui n'a pas été fournie suite à une résiliation dans les cas suivants : (a) si Dell résilie l'Offre de service en vertu des clauses 8.1(b) (Garantie limitée de l'Offre de service) ou 16.2(2) (Indemnisation par Dell) ; et/ou (b) si Vous résiliez l'Offre de service en vertu des clauses 3.2 (Modifications importantes) ou 6.2 (Résiliation). Toute autre résiliation ou tout autre rejet de l'Offre de service ne Vous donnera droit à aucun remboursement, crédit ni échange. Si Dell résilie l'Offre de service en raison d'une infraction importante de Votre part ou suite à la suspension de l'Offre de service par Dell, Vous êtes tenu de régler sans délai à Dell l'ensemble des frais dus pour l'Offre de service pour la durée restante de la Période d'abonnement.

C. **Survie.** Tant que Dell continue de traiter Vos « **Données personnelles** » (telles que définies dans le DPA), les dispositions relatives au paiement des frais en souffrance, à la confidentialité, à la responsabilité et au DPA (tel que défini dans la clause 12.2 (Traitement des données)), tous les droits d'action cumulés avant la résiliation, ainsi que toute autre disposition du Contrat qui, expressément ou par leur nature et selon le contexte, sont destinés à survivre, survivront à la résiliation.

## 7. Services de support

7.1 **Généralités.** L'Offre de service comprend les services de support et de maintenance décrits dans la Description de l'offre de service (les « **Services de support** »), le cas échéant.

7.2 **Accès au Contenu client.** Lors de la fourniture de Services de support, Dell n'utilisera pas le Contenu client ou n'y accèdera pas, sauf si Vous l'avez autorisée à le faire.

## 8. Garantie

8.1 **Garantie limitée de l'Offre de service.** Dell garantit que l'Offre de service est fournie en conformité avec les exigences matérielles indiquées dans la Description de l'offre de service pendant la Période d'abonnement, à condition que l'Offre de service soit en permanence utilisée conformément au Contrat. Si l'Offre de service n'est pas conforme à cette garantie, l'entière responsabilité de Dell et Vos recours exclusifs sont les suivants : (a) Dell emploiera des efforts raisonnables pour corriger la non-conformité dans un délai raisonnable et selon les conditions prévues dans la Description de l'offre de service ; et (b) si Dell n'est pas en mesure de corriger la non-conformité pour des raisons indépendantes de sa volonté, elle pourra résilier l'Offre de service et Vous rembourser tous frais payés à l'avance pour l'Offre de service qui n'a pas été fournie suite à la résiliation. Vous devez informer Dell immédiatement par écrit de toute allégation de non-conformité couverte par cette garantie.

8.2 **Limitations.** La garantie énoncée dans la présente clause 8 (Garantie) ne s'applique pas à tout Service d'évaluation ou toute Offre de service fourni(e) gratuitement et ne couvre pas les problèmes causés par : (a) un accident ou une négligence de Votre part ou d'un tiers ; (b) tout Produit tiers ou élément ou service tiers avec lequel l'Offre de service est utilisée ; (c) toute exploitation ou utilisation non conforme aux instructions de Dell et à la documentation applicable ; (d) toute utilisation dans un environnement, d'une manière ou à une fin pour laquelle l'Offre de service n'a pas été conçue ; (e) toute modification, altération ou réparation par toute autre personne que Dell ; ou (f) d'autres causes échappant au contrôle de Dell. L'Offre de service n'est pas insensible aux pannes et n'est pas conçue pour, et ne doit pas être utilisée dans des environnements dangereux nécessitant un fonctionnement sans défaillance, y compris toute application où une défaillance de l'Offre de service entraînerait la mort, des blessures corporelles, un préjudice physique ou matériel (collectivement, les « **Activités à haut risque** »). Dell décline expressément toute garantie expresse ou implicite d'adéquation à des Activités à haut risque.



8.3 **Exonération de garantie.** En dehors de la garantie énoncée dans la présente clause 8 (Garantie), et dans la mesure maximale autorisée par la législation en vigueur, Dell : (a) ne donne aucune autre garantie expresse ; (b) décline toute garantie implicite, y compris de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, de propriété et d'absence de contrefaçon ; et (c) décline toute garantie découlant d'un statut, d'une application de la loi, d'une transaction, d'une performance ou d'un usage commercial. Dell ne garantit pas que l'utilisation de l'Offre de service sera ininterrompue ou sans défaut ni erreur ou que l'Offre de service répondra (ou est conçue pour répondre) aux besoins professionnels du Client. Dell n'est pas responsable des retards, interruptions, pannes de service ou autres problèmes inhérents à l'utilisation d'Internet et des communications électroniques. Vous convenez que Vous ne Vous fiez pas à la livraison de futures fonctions, aux commentaires publics ou publicités de Dell, ou à des programmes de sorties de produits lorsque Vous commandez l'Offre de service.

9. **Transactions du Revendeur.** Nonobstant toute disposition contraire dans le présent document, si Vous commandez l'Offre de service auprès d'un Revendeur : (a) toutes les références et conditions relatives aux frais, paiements, droits d'annulation ou de résiliation ou toute autre condition financière similaire (les « **Conditions financières** ») figurant dans le Contrat (y compris, sans s'y limiter, les clauses suivantes : 3.2.B (Droit au remboursement), 4.1.A (Confirmation de Commande), 4.1.B (Paiement des frais), 4.1.C (Paiements par carte de crédit), 4.2 (Modalités de paiement), 4.3 (Taxes), 4.4 (Erreurs de facturation), 6.3.B (Remboursements), 17.8 (Cession et sous-traitance)) ne s'appliqueront pas à Vous. Les Conditions financières figurant dans Votre contrat avec le Revendeur s'appliqueront à la place. (b) Tous les avis figurant dans le Contrat que Vous devez envoyer à Dell devront également être envoyés au Revendeur. (c) Si Vous ou le Revendeur (i) devenez insolvable, reconnaissez par écrit Votre incapacité à payer Vos dettes à leur échéance ou faites cession de Vos biens au profit de créanciers, ou (ii) devenez soumis au contrôle d'un administrateur judiciaire, d'un séquestre ou d'une autorité similaire ou faites l'objet d'une procédure de faillite ou d'insolvabilité, Vous acceptez de céder Votre contrat avec le Revendeur pour l'Offre de service à Dell si une telle cession est autorisée en vertu d'un contrat de Dell avec le Revendeur.

10. **Utilisation de la version d'évaluation.** Si Vous utilisez un Service d'évaluation, les conditions de la présente section 10 régissent cette utilisation et prévalent sur toute autre disposition contraire du présent Contrat. Le terme « Offre de service » comprend un Service d'évaluation mentionné dans toutes les dispositions prévues au présent Contrat qui ne sont pas incompatibles avec les dispositions de la présente section 10. La présente section ne s'applique pas aux Offres de service qui ne sont pas encore accessibles au public.

A. Vous pouvez utiliser un Service d'évaluation uniquement (a) à des fins de test, d'évaluation ou d'essai en interne, et (b) pendant une durée de 30 jours (sauf indication contraire de Dell) à compter de la date à laquelle Dell Vous transmet Vos Informations de connexion pour accéder au Service d'évaluation ou Vous permet d'y accéder. Lorsque Votre période d'utilisation autorisée prend fin, Vous ne pouvez plus accéder au Service d'évaluation ni à toute autre donnée ou Contenu du Service d'évaluation.

B. L'utilisation d'un Service d'évaluation peut être soumise à des conditions supplémentaires provenant d'un prestataire de services tiers.

C. Vous pouvez utiliser la Description de l'offre de service fournie avec un Service d'évaluation uniquement à l'appui de Votre utilisation autorisée du Service d'évaluation.

D. Dell peut fournir le Service d'évaluation pour une Offre de service spécifique : (a) « EN L'ÉTAT » et (b) sans indemnisation, garantie ou condition d'aucune sorte. Aucun engagement de niveau de service ne s'applique au Service d'évaluation.

E. L'Addendum relatif au traitement des données ne s'applique pas à Votre utilisation (i) d'un Service d'évaluation ou (ii) de toute fonctionnalité contenue dans un Service d'évaluation, qui n'est pas accessible de façon générale aux clients Dell.

F. Vous n'êtes pas autorisé à placer des données de production ou des données régies par une loi ou réglementation dans un Service d'évaluation. Si Vous placez ce type de données dans un Service d'évaluation, Vous le faites à Vos risques et périls et Dell n'est pas responsable des conséquences de cette utilisation.

G. Il se peut que certaines fonctions ou fonctionnalités d'une Offre de service ne soient pas disponibles dans un Service d'évaluation. La fourniture d'un Service d'évaluation, d'une fonction ou d'une fonctionnalité dans un Service d'évaluation ne constitue pas un engagement de Dell à rendre accessible le Service d'évaluation ou ladite fonction ou

H. Dell peut modifier ou résilier un Service d'évaluation à tout moment. Toute modification ou résiliation sera considérée comme un changement important et préjudiciable.

I. La responsabilité globale (à l'exception des dommages indirects, pour lesquels Dell décline expressément toute responsabilité) de Dell ainsi que de ses Sociétés affiliées et fournisseurs, pour toute réclamation découlant de Votre utilisation d'un Service d'évaluation ne dépassera pas 5 000 \$ USD (ou l'équivalent dans la devise locale).

**11. Offres de tiers.** Dell peut proposer des Produits tiers à utiliser avec l'Offre de service par le biais de programmes de revente de Produits tiers en cours de Dell (tels que, l'« Offre complète de technologie étendue », les « Logiciels et périphériques (S&P) »). Les Produits tiers que Vous commandez auprès de Dell par le biais de ces programmes de revente sont désignés par « **Offres de tiers** ». Vous pouvez utiliser des Offres de tiers, à Votre discrétion, selon leur disponibilité. Si Vous choisissez d'utiliser des Offres de tiers, Vous êtes tenu de Vous conformer à l'ensemble des conditions applicables aux Offres de tiers, y compris tous frais distincts imposés par le fournisseur de cette Offre de tiers (payables à Dell ou directement au fournisseur tiers). Vous acceptez de Vous conformer aux conditions standard de licence, de services, de garantie, d'indemnisation et de support du fabricant ou du fournisseur tiers (ou à un contrat direct applicable entre Vous et le fabricant ou fournisseur tiers) pour l'Offre de tiers. Même si Dell les facture, elle ne fournit pas de services de support pour les Offres de tiers. Vous devez contacter directement le tiers concerné pour tout besoin de support. **Les Offres de tiers sont fournies « EN L'ÉTAT ».** Toute réclamation de garantie, de dommage ou d'indemnité portée à l'encontre de Dell en lien avec les Offres de tiers est expressément exclue. Dell peut suspendre ou résilier la fourniture et l'hébergement d'Offres de tiers à tout moment, et ladite suspension ou résiliation ne sera pas considérée comme une modification importante de l'Offre de service aux fins de la clause 3.2.A (Option de résiliation).

## **12. Protection des données**

**12.1 Mesures de sécurité.** Sans limiter les obligations de Dell en vertu de la présente clause de Protection des données, Dell fournira l'Offre de service conformément aux mesures de sécurité appropriées et raisonnables énoncées dans l'[Addendum relatif aux mesures de sécurité des informations](#) (l'« ISMA »), y compris toutes les mises à jour effectuées pendant la Période d'abonnement. L'ISMA et la Description de l'offre de service applicable définissent les mesures de protection administratives, physiques, techniques et autres appliquées au Contenu client figurant dans l'Offre de service. Sous réserve des conditions prévues dans la Description de l'offre de service, il Vous incombe d'appliquer des mesures de sécurité appropriées au Contenu client, y compris : (a) contrôler l'accès que Vous fournissez à Votre personnel et/ou Vos Utilisateurs finaux ; (b) configurer l'Offre de service de manière appropriée ; (c) assurer la sécurité du Contenu client (par le biais du chiffrement, par exemple) lorsqu'il est en transit et au repos ; et (d) sauvegarder le Contenu client conformément aux exigences indiquées à la clause 15.2 (Prévention et atténuation). Vous reconnaissez qu'il Vous incombe exclusivement de Vous assurer que Vous avez mis en œuvre les mesures de sécurité appropriées pour le Contenu client et Votre utilisation prévue de l'Offre de service. Vous reconnaissez que le téléchargement du Contenu client dans le cadre de l'Offre de service ne constitue pas une divulgation par Vos soins de Vos Informations confidentielles à Dell.

**12.2 Traitement des données.** L'[Addendum relatif au traitement des données](#) (le « DPA ») des Offres de service Cloud de Dell, y compris toutes les mises à jour effectuées pendant la Période d'abonnement, décrit les rôles respectifs des parties pour le traitement et le contrôle des Données personnelles que Vous êtes susceptible de fournir à Dell dans le cadre de l'Offre de service. Dell agira en tant que sous-traitant des données autorisé concernant les activités de traitement des données associées à l'Offre de service, comme indiqué dans le Contrat, le DPA et la Description de l'offre de service. Vous êtes tenu de fournir tous les avis juridiques nécessaires à Votre personnel et/ou Vos Utilisateurs finaux et d'obtenir tout consentement requis par la loi lié à Votre utilisation, collecte, divulgation, partage, transfert transfrontalier de données et traitement des Données personnelles.

**12.3 Divulgations requises.** Si Dell est tenue de divulguer du Contenu client en vertu d'une demande émanant d'un organisme gouvernemental ou du tribunal, Dell Vous fournira un préavis et une copie de la demande dans les plus brefs délais sauf si la législation en vigueur l'interdit. Dell prendra des mesures raisonnables, à Vos frais, pour contester toute divulgation requise si Vous en faites la demande.

## **13. Confidentialité**

13.1 **Champ d'application.** Les informations divulguées par une partie à une autre en lien avec le Contrat seront traitées comme des « **Informations confidentielles** » si elles portent la mention ou sont identifiées comme « confidentielles » ou toute désignation similaire, ou si la partie destinataire devrait raisonnablement savoir qu'elles sont confidentielles. Les Informations confidentielles n'incluent pas les informations qui sont : (a) légitimement en possession de la partie destinataire avant d'être soumise à l'obligation de confidentialité par la partie divulgateur ; (b) de notoriété publique ; (c) légitimement fournies à la partie destinataire par un tiers sans restriction relative à leur confidentialité ; ou (d) développées indépendamment par la partie destinataire (y compris ses Sociétés affiliées) sans référence aux Informations confidentielles de la partie divulgateur.

13.2 **Protection.** La partie destinataire : (a) utilisera les Informations confidentielles de la partie divulgateur aux fins prévues dans le Contrat ; et (b) les protégera contre toute divulgation non autorisée à des tiers pendant les durées suivantes : (i) pour une durée indéterminée en ce qui concerne les informations techniques sur les produits et services d'une partie divulgateur (y compris l'Offre de service) ou toute information sur des produits ou services non commercialisés ; et (ii) pendant 3 ans à compter de la date de réception de toute autre Information confidentielle. Les obligations prévues dans la présente clause demeurent en vigueur en cas de résiliation du Contrat. Aucune disposition figurant dans le Contrat ne limite la capacité de l'une ou l'autre des parties à demander un recours équitable.

13.3 **Exceptions.** L'une ou l'autre des parties peut divulguer des Informations confidentielles : (a) à une Société affiliée ou à un sous-traitant auquel Dell fait appel pour fournir l'Offre de service, à condition qu'il se conforme à ce qui précède ; et (b) si un organisme gouvernemental ou un tribunal l'exige, sous réserve que la partie destinataire donne un préavis raisonnable à la partie divulgateur, si la loi l'autorise, de sorte que la partie divulgateur puisse contester la divulgation ou demander une ordonnance de protection.

13.4 **Retours.** Tout retour, toute demande d'amélioration, correction ou suggestion dont Vous faites part à Dell en lien avec un Service d'évaluation ou l'Offre de service (« **Retours** ») est considéré(e) comme une Information confidentielle de Dell. Vous acceptez que Dell puisse utiliser les Retours sans aucune restriction de Votre part ou sans avoir à Vous verser de compensation à ce titre. En outre, Vous cédez à Dell tous les droits relatifs aux Retours.

14. **Surveillance et télémétrie** L'Offre de service surveille et collecte les données de télémétrie associées à Votre utilisation de celle-ci. Dell peut collecter certaines informations associées à l'Offre de service par le biais d'un collecteur télémétrique (le « **Collecteur** »). Lesdites informations peuvent comprendre, entre autres, des diagnostics, configurations, données d'utilisation, performances, informations d'emplacement de déploiement et des informations système envoyés à Dell automatiquement par des systèmes et outils lui appartenant (les « **Données système** »).

En utilisant l'Offre de service, le Client autorise Dell à utiliser le Collecteur en vue de collecter et d'utiliser les Données système aux fins suivantes (les « **Finalités autorisées** ») :

- fournir au Client l'Offre de service, y compris satisfaire les obligations de garantie et de support applicables, surveiller les performances à distance et modifier les configurations de l'Offre de service, et facturer le Client (le cas échéant) ;
- fournir au Client ou aux Partenaires de distribution de Dell (tels que définis ci-dessous) des statistiques concernant les habitudes d'utilisation et de consommation de l'Offre de service du Client et selon les modalités indiquées dans la Description de l'offre de service ;
- créer des analyses prédictives et des renseignements sur l'utilisation afin d'optimiser les activités de planification et les besoins futurs du Client ;
- la vente et la commercialisation, y compris les recherches commerciales et marketing ;
- sécuriser et protéger les actifs, droits et intérêts de Dell, y compris, le cas échéant, enquêter sur, prévenir et prendre des mesures à l'égard de toute activité illégale ou fraude suspectée ;
- se conformer aux obligations légales de Dell, y compris en réponse à une décision d'un tribunal, un mandat, une assignation, une demande d'application d'un règlement ou d'une loi ou toute autre procédure judiciaire ;



- la fourniture, la recherche, le support ou l'amélioration des produits, services et offres de Dell ; et
- toute autre fin autorisée par la loi.

Dell n'a pas l'intention d'utiliser le Collecteur pour afficher, traiter, copier, modifier ou gérer des données Client stockées via l'Offre de service ou y accéder. Les informations personnelles collectées par le biais du Collecteur seront traitées par Dell conformément à la Déclaration de confidentialité de Dell de la juridiction applicable, disponible à l'adresse [www.dell.com/localprivacy](http://www.dell.com/localprivacy), chacune étant incorporée au présent document par renvoi.

Le Client convient que Dell puisse partager les Données système avec les catégories de tiers suivantes dans le cadre des Finalités autorisées :

- prestataire de services tiers de Dell ; et
- partenaires de distribution de Dell, y compris, entre autres, revendeurs, distributeurs, partenaires de service de distribution et partenaires OEM (collectivement, les « **Partenaires de distribution de Dell** »).

Toutes les Données système anonymisées appartiennent à Dell (les « **Données système Dell** »). Les Données système Dell ne contiendront aucune information personnelle et seront anonymisées afin d'empêcher toute divulgation de l'identité du Client à un tiers. Les obligations susvisées survivront à l'expiration ou la résiliation du Contrat. Le Client reconnaît et admet que le Collecteur et les Données système Dell sont des Informations confidentielles de Dell. Aucune disposition contenue dans le présent document n'accorde au Client une licence, expresse ou implicite, par estoppel, persuasion ou autrement, lui permettant d'utiliser le Collecteur à quelque fin que ce soit.

Toute exigence ou tout détail de mise en œuvre supplémentaires relatifs à la collecte et l'utilisation des Données système sont disponibles dans la documentation de l'offre, notamment la Description de l'offre de service correspondant à l'Offre de service. Dans la mesure où la présente section 14 (Surveillance et télémétrie) est incompatible avec tout autre contrat conclu entre Dell et le Client, les conditions de la présente section prévalent.

## **15. Limitation de responsabilité**

**15.1 Limitation des dommages-intérêts. La responsabilité maximale de chaque partie (y compris les fournisseurs de Dell) pour tous les litiges découlant du Contrat est limitée à : (a) 50 000 \$ (ou l'équivalent dans la devise locale) ; ou (b) le montant que Vous avez payé à Dell ou au Revendeur de Dell pour l'Offre de service au cours des 12 mois précédant immédiatement les événements donnant lieu à un litige, selon le montant le plus élevé. Cette limitation s'applique même si l'un des recours limités prévus par le Contrat échoue dans son but principal. En outre, aucune des parties ne sera responsable envers l'autre de tout dommage spécial, consécutif, exemplaire, punitif, accidentel ou indirect, ou de tout manque à gagner, toute perte de chiffre d'affaires, perte ou corruption de données, perte d'utilisation, perte de réputation ou de valeur de la société ou de l'activité concernée, augmentation des frais généraux ou acquisition de produits ou services de substitution, même si la partie présumée responsable a connaissance de la possibilité de tels dommages. Les limitations et exclusions ci-dessus ne s'appliquent pas à ce qui suit : (i) Votre obligation de payer pour l'Offre de service, (ii) toute violation de Votre part des restrictions d'utilisation de l'Offre de service, (iii) les obligations d'indemnisation d'une partie prévues dans le Contrat, (v) la violation ou le détournement par une partie des droits de propriété intellectuelle de l'autre partie, (vi) les dommages corporels, (vii) une faute lourde selon les critères habituellement retenus par la jurisprudence, ou (viii) les cas où la législation en vigueur l'interdit. Dell (et les fournisseurs Dell) n'est pas responsable des dommages résultant de Votre utilisation ou tentative d'utilisation de Produits tiers, de Logiciels gratuits ou d'Outils de développement (selon les définitions indiquées dans l'EULA).**

**15.2 Prévention et atténuation.** Vous êtes seul responsable du Contenu client. Vous mettrez en place une architecture et des processus informatiques Vous permettant de prévenir et de limiter les dommages en tenant compte de la criticité du Contenu client pour Votre activité et des exigences en matière de protection des données, y compris un plan de reprise des activités. Vous êtes tenu : (a) de prévoir des sauvegardes sur une base régulière (au moins quotidienne) et de sauvegarder les données pertinentes avant que Dell n'intervienne sur Vos systèmes informatiques ou l'Offre de service dans le cadre d'opérations de correction, de mise à niveau ou autres ; (b) de surveiller la disponibilité et les performances de Votre environnement informatique, y compris l'Offre de service ; et (c) de répondre rapidement aux messages et alertes reçus de Dell ou au moyen des fonctionnalités de notification de l'Offre de service et de signaler immédiatement tout problème que Vous identifiez à Dell. Dans la mesure où Dell est responsable de la perte du Contenu client, elle sera uniquement

responsable du coût des efforts habituels et raisonnables d'un point de vue commercial pour récupérer le Contenu client perdu à partir de Votre dernière sauvegarde disponible.

**15.3 Période de limitation.** Sauf indication contraire indiquée dans la présente clause, toutes les réclamations doivent être présentées dans le délai prévu par la législation en vigueur. Si la loi autorise les parties à spécifier une période plus courte pour soumettre leurs réclamations, ou si la loi ne prévoit aucun délai, les réclamations doivent être faites dans les 18 mois après la survenue du ou des événements donnant lieu à un litige.

## 16. Indemnisation

**16.1 Votre responsabilité d'indemnisation.** Sous réserve des autres dispositions de la présente clause 16 (Indemnisation), Vous devrez : (a) défendre Dell et ses fournisseurs contre toute Réclamation de tiers ; et (b) indemniser Dell et ses fournisseurs en payant (i) les coûts et les dommages-intérêts qui en résultent et qui ont été finalement accordés contre Dell ou ses fournisseurs par un tribunal compétent dans la mesure où ils résultent d'une Réclamation de tiers ; ou (ii) les montants indiqués dans un règlement écrit négocié et approuvé par Vous. Vous ne pouvez pas, sans le consentement écrit préalable de Dell, régler la Réclamation de tiers si ce règlement oblige Dell ou ses fournisseurs à admettre une responsabilité, à effectuer le paiement d'une somme ou à assumer une obligation importante, ou si ce règlement affecte l'Offre de service ou les pratiques ou politiques commerciales de Dell.

**16.2 Indemnisation par Dell.** Sous réserve des autres dispositions de la présente clause 16 (Indemnisation), Dell : (a) Vous défendra contre toute réclamation effectuée par un tiers dans la mesure où celui-ci allègue que l'Offre de service que Vous utilisez en conformité avec le Contrat enfreint le brevet, le copyright ou le secret commercial de cette partie applicables dans le pays où Vous avez commandé l'Offre de service auprès de Dell ou de son Revendeur (dans la présente clause : « **Réclamation indemnisée par Dell** ») ; et (b) Vous indemniserà en payant : (i) les coûts et les dommages-intérêts qui en résultent et qui ont été finalement accordés contre Vous par un tribunal compétent dans la mesure où ils résultent d'une Réclamation indemnisée par Dell ; ou (ii) les montants indiqués dans un règlement écrit négocié et approuvé par Dell. En outre, si une Offre de service devient, ou si Dell estime qu'elle est susceptible de devenir, l'objet d'une Réclamation indemnisée par Dell, cette dernière peut, à sa discrétion : (1) modifier ou remplacer l'Offre de service affectée par un substitut non frauduleux ; ou (2) résilier l'Offre de service et rembourser tous frais que Vous avez payés à l'avance à Dell pour la partie de l'Offre de service qui ne sera pas fournie suite à la résiliation. Dell n'est pas responsable des réclamations ou dommages résultant de Votre utilisation continue d'une Offre de service que Dell a modifiée, remplacée ou résiliée comme indiqué dans le présent document. Sauf si la loi en dispose autrement, la présente clause 16.2 (Indemnisation par Dell) indique Vos recours exclusifs en cas de Réclamation indemnisée par Dell liée à l'Offre de service. Aucune disposition figurant dans le Contrat ou ailleurs ne peut obliger Dell à Vous verser une indemnisation plus élevée.

**16.3 Limitations.** Dell n'est tenue par aucune obligation en vertu de la cause 16.2 (Indemnisation par Dell) dans les cas suivants : (a) Vous enfreignez de manière substantielle le Contrat ; ou (b) pour toute Réclamation indemnisée par Dell résultant ou découlant : (i) de toute combinaison, exploitation ou utilisation de l'Offre de service avec tout autre produit, service, élément ou technologie d'une autre marque que Dell, y compris les Produits tiers et les logiciels open source ; (ii) du Contenu client, de Produits tiers, de Services d'évaluation ou d'Offres de service fournis gratuitement ; (iii) de l'utilisation à des fins ou d'une manière pour lesquelles l'Offre de service n'a pas été conçue, ou l'utilisation après que Dell Vous a notifié de cesser cette utilisation en raison d'une Réclamation indemnisée par Dell possible ou en suspens ; (iv) de toute modification apportée à ou toute configuration personnalisée de l'Offre de service effectuée par une autre personne que Dell ou ses représentants autorisés ; (v) de toute modification apportée à ou toute configuration personnalisée de l'Offre de service effectuée par Dell conformément à Vos instructions, conceptions, spécifications ou toute autre information que Vous avez fournie ; (vi) de l'utilisation de toute version de l'Offre de service alors qu'une mise à niveau ou une itération plus récente de l'Offre de service mise à disposition par Dell aurait permis d'éviter l'infraction ; (vii) des services que Vous fournissez (y compris les Réclamations indemnisées par Dell visant à obtenir des dommages-intérêts sur la base des revenus ou de la valeur que Vous retirez de Vos services ou du Contenu client) ; ou (viii) de toute donnée ou information que Vous ou un tiers enregistrez sur, ou utilisez dans le cadre de l'Offre de service.

**16.4 Indemnités mutuelles.** Sauf dans la mesure où une réclamation découle de Votre non-conformité à la restriction relative aux Activités à haut risque, chaque partie défendra et indemniserà l'autre partie contre toute réclamation ou action de tiers au titre des dommages corporels personnels, y compris en cas de décès, dans la mesure où ils sont directement causés par la négligence grave ou une faute intentionnelle de la partie responsable de l'indemnisation dans le cadre de l'exécution de ses obligations en vertu du Contrat.

**16.5 Procédure d'indemnisation.** L'obligation de défense et d'indemnisation d'une partie en vertu du Contrat est subordonnée au fait que l'autre partie : (a) envoie rapidement un avis écrit de la Réclamation indemnisée à la partie responsable de l'indemnisation et prenne des mesures raisonnables pour atténuer les dommages ; (b) accorde à la partie responsable de l'indemnisation le droit exclusif de contrôler la défense et la résolution de la Réclamation indemnisée ; et (c) coopère avec la partie responsable de l'indemnisation dans la défense et la résolution de la Réclamation indemnisée et dans l'atténuation de tout dommage. Le terme « Réclamation indemnisée » figurant dans la présente clause 16.5 (Processus d'indemnisation) désigne toute réclamation indemnisée par une partie en vertu de la présente clause 16 (Indemnisation). En vertu de la présente clause 16 (Indemnisation), les droits respectifs des parties à l'égard des Réclamations indemnisées sont en lieu et place de tout droit d'indemnisation de droit commun ou prévu par la loi ou de droits analogues, et chaque partie renonce à ces droits de droit commun ou prévus par la loi, si la législation en vigueur le permet.

## **17. Généralités**

**17.1 Droit applicable ; compétence.** La conclusion, l'exécution, la résiliation et l'interprétation du présent Contrat et de toute Commande y afférente sont régies par le droit français. Dans la mesure autorisée par la loi, les tribunaux compétents de la ville de Paris (France) auront compétence exclusive pour traiter tout litige découlant de, ou en lien avec le présent Contrat et toutes les transactions régies par celui-ci (sauf si la réglementation locale obligatoire en dispose autrement). En tout état de cause, ni la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, ni l'Uniform Computer Information Transaction Act ne sauraient s'appliquer au Contrat ou à tout litige.

**17.2 Conformité commerciale.** Votre Commande de l'Offre de service et l'accès à la technologie associée (collectivement, les « **Matériels** ») s'effectuent pour Votre propre usage, et non à des fins de revente, exportation, réexportation ou transfert. Vous êtes tenu de respecter et de Vous conformer aux lois des États-Unis, de l'Union européenne et d'autres juridictions applicables en matière de contrôle des exportations et de sanctions économiques. Les Matériels ne peuvent pas être utilisés, vendus, loués, exportés, importés, réexportés ou transférés sauf si cela est conforme à ces lois, y compris, sans s'y limiter, les exigences en matière de licences d'exportation, les restrictions relatives à l'utilisateur final, à l'utilisation finale et à la destination finale, les interdictions de traiter avec des personnes et des entités faisant l'objet de sanction. Vous déclarez et attestez que Vous n'êtes ni l'objet ni la cible de sanctions économiques des États-Unis, de l'Union européenne ou d'autres juridictions applicables et que Vous n'êtes pas implanté dans un pays ou un territoire (y compris, mais sans s'y limiter, la Corée du Nord, Cuba, l'Iran, la Syrie et la Crimée) étant l'objet ou la cible de telles sanctions. Vous convenez que Dell ne sera pas responsable de toute interruption de l'Offre de service découlant de l'action d'un organisme de réglementation applicable rendant l'Offre de service illégale ou demandant une autorisation de licence.

**17.3 Votre responsabilité.** Vous Vous engagez à obtenir tous les droits, autorisations et consentements nécessaires associés : (a) à la technologie ou aux données (y compris les données personnelles) que Vous fournissez à Dell ; et (b) aux logiciels ou à d'autres composants n'appartenant pas à Dell que Vous lui demandez d'utiliser avec, d'installer sur ou d'intégrer à l'Offre de service. Vous êtes seul responsable de passer en revue les données qui seront mises à la disposition de Dell ou auxquelles elle accédera dans le cadre de la fourniture de l'Offre de service pour veiller à ce qu'elles ne contiennent pas : (i) de données qui sont classifiées, de données ITAR (réglementation américaine sur le trafic d'armes international), ou les deux à la fois ; ou (ii) d'articles, de services et de données techniques associées désignées en tant qu'articles de défense et services de défense.

**17.4 Chiffrement.** Vous certifiez que tous les éléments (y compris le matériel, les logiciels, la technologie et autres matériels) que Vous fournissez à Dell pour quelque raison que ce soit contenant ou permettant d'activer des fonctions de chiffrement : (a) répondent aux critères figurant dans la note sur la cryptographie (Note 3) de la catégorie 5, partie 2 de l'*Arrangement de Wassenaar relatif aux contrôles des exportations d'armes conventionnelles* (Arrangement de Wassenaar) et de *biens et technologies à double usage et la catégorie 5, partie 2 de la liste de contrôle du commerce (CCL) des États-Unis* ; ou (b) utilisent une longueur de clé de 56 bits ou moins en symétrique, de 512 bits ou moins en asymétrique, de 112 bits ou moins en courbe elliptique ; ou (c) ne sont pas autrement soumis aux contrôles de la catégorie 5, partie 2 de l'Arrangement de Wassenaar et de la catégorie 5, partie 2 de la CCL. Dell n'est pas tenue de vérifier si un Produit tiers (y compris des Offres de tiers) devant être utilisé avec l'Offre de service satisfait aux exigences réglementaires du pays auquel l'Offre de tiers doit être livrée ou fournie. Dell n'est pas tenue de fournir une Offre de service si cette dernière est interdite par la loi ou ne satisfait pas aux exigences réglementaires locales.

**17.5 Droits des entrepreneurs indépendants, de tiers.** Les parties sont des entrepreneurs indépendants à toutes fins en vertu du présent Contrat et ne sauraient engager une autre partie sans accord écrit préalable. Les Parties n'ont aucune intention au titre du présent Contrat d'autoriser l'une des parties à agir en tant que mandataire ou représentant d'une autre partie, ni d'autoriser les parties à agir en tant que co-entrepreneurs ou associés, à quelque fin que ce soit. Aucune partie

n'est responsable des actes ou omissions d'une autre partie. Il n'y a pas de tiers bénéficiaires du Contrat en vertu d'une quelconque loi.

**17.6 Force majeure.** À l'exception du paiement de frais, aucune partie ne sera responsable du manquement à l'exécution de ses obligations pendant une période, si les performances sont retardées ou rendues impraticables ou impossibles en raison d'un événement de force majeure selon les critères établis par le droit français. Si un tel retard ou un tel manquement dure plus de 30 jours, l'autre partie pourra immédiatement résilier, en tout ou partie, l'Offre de service correspondant moyennant l'envoi d'un préavis écrit à la partie victime du retard.

**17.7 Cession et sous-traitance.** Aucune partie ne cédera, transférera ou renouvellera le Contrat, ou un quelconque droit ou une quelconque obligation, ni n'en déléguera l'exécution sans le consentement écrit préalable de l'autre partie, lequel consentement ne sera pas retenu sans raison. Nonobstant ce qui précède : (a) Dell peut faire appel à des Sociétés affiliées ou d'autres sous-traitants qualifiés pour exécuter ses obligations, à condition qu'elle demeure responsable d'une telle exécution ; et (b) Dell peut céder les droits aux paiements découlant de l'Offre de service sans Votre consentement.

**17.8 Renonciation et divisibilité.** La non-application d'une disposition du Contrat ne constituera pas une renonciation à celle-ci ni à toute autre disposition du Contrat. Si une partie du Contrat est jugée non applicable, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée.

**17.9 Avis.** Les parties fourniront par écrit tous les avis requis en vertu du Contrat. Vous devez fournir des avis aux entités locales Dell chargées de la facturation de l'Offre de service, ou, si Votre Commande n'est pas effectuée auprès d'une entité Dell, par e-mail à l'adresse [Dell\\_Legal\\_Notices@dell.com](mailto:Dell_Legal_Notices@dell.com). Vous acceptez de recevoir des avis de Dell par le biais du portail approprié, d'un autre système de notification automatique ou selon les modalités prévues dans le Contrat.

**17.10 Intégralité du Contrat, conflit et ordre de préséance, modifications.** Les documents suivants font partie du Contrat : (a) l'AUP ; (b) le DPA ; (c) l'ISMA ; (d) la Description de l'offre de service ; et (e) la Commande. En cas de conflit, ils prévaudront dans l'ordre suivant : (i) la Description de l'offre de service (et tous les documents intégrés dans celle-ci) ; (ii) le Contrat ; (iii) l'AUP ; (iv) le DPA ; (v) l'ISMA ; et (vi) la Commande. Vous reconnaissez que Vous avez lu le Contrat, que Vous le comprenez, que Vous engagez à être lié par ses conditions et qu'il constitue la déclaration complète et exclusive du contrat entre Vous et Dell concernant l'Offre de service que Vous achetez (et les modules complémentaires ultérieurs sur cette Commande). Toutes les déclarations, discussions et tous les écrits antérieurs sont remplacés par le présent Contrat et les parties renoncent à s'y conformer. Tous les contenus référencés dans le Contrat par voie de lien hypertexte sont incorporés au Contrat dans son intégralité et sont disponibles au format papier sur demande. Les conditions préimprimées de Votre bon de commande ou de tout autre document qui n'est pas émis ou signé par Dell ne s'appliquent pas à l'Offre de service. Vous déclarez ne Vous être appuyé sur aucune déclaration ou affirmation qui ne figure pas dans le Contrat lors de son acceptation. Le Contrat ne peut être modifié que par écrit signé par les deux parties ; étant entendu, toutefois, que Dell peut, à sa seule discrétion, mettre à jour l'AUP, l'ISMA et le DPA à tout moment. Dell fournira un préavis écrit si une telle mise à jour entraîne une modification importante en vertu de la clause 3.2 (Modifications importantes).

**17.11 Partenaires de prestataire de services Cloud.** Nonobstant la clause 2.3 (Utilisation et propriété de l'Offre de service), ou l'EULA, si Vous êtes un partenaire de bonne réputation dans le Cursus Cloud Service Provider du Programme de partenariat Dell Technologies et sauf si la Description de l'offre de service l'interdit, Vous êtes autorisé à utiliser l'Offre de service, y compris tout Logiciel concédé sous licence par Dell, pour fournir des services à Vos Utilisateurs finaux pendant la Période d'abonnement. Ce droit de licence est un droit non exclusif et non cessible d'utiliser le Logiciel uniquement aux fins d'utiliser, de traiter et de manipuler les informations, données et dossiers de l'Utilisateur final stockés sur, contrôlés par, ou accessibles par le biais de l'Offre de service.